

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	8 (1900)
Heft:	9
 Artikel:	Gardes Suisses de Champéry au service de France
Autor:	Couvreu, Emile
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-9901

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GARDES SUISSES DE CHAMPÉRY AU SERVICE DE FRANCE

Tout au fond de la vallée d'Illiez, au pied des hautes parois de la Dent du Midi, les habitants de Champéry ont eu l'excellente idée d'organiser le 15 août dernier, jour de l'Assomption, un cortège historique, en tirant à cet effet de la poussière et de l'oubli les antiques costumes retrouvés dans les vieux bahuts, les coffres ou les greniers de leurs chalets, et que portaient leurs ancêtres. C'est ainsi que les visiteurs accourus de loin pour assister à ce spectacle curieux et pittoresque, ont vu défiler sous leurs yeux l'ancienne musique de Champéry, telle qu'elle existait à la fin du XVIII^e siècle, avec les instruments hétéroclites du temps ; puis une noce villageoise où les ménétriers, les mariés, les garçons porteurs de maïs, les parents et les amis étaient vêtus comme les Champirolains d'il y a cent et deux cents ans.

Un groupe de Gardes suisses ouvrait le cortège, et au soleil brillaient les uniformes des valeureux montagnards qui avaient servi en France sous l'Empire et la Restauration. A cette occasion il nous a été permis de voir quelques documents qui pourront intéresser peut-être les lecteurs de cette *Revue*. Nous allons suivre un instant, d'après des papiers de famille obligéamment confiés à nos soins, les traces d'un honnête et brave militaire, portant un nom fort répandu aujourd'hui encore à Champéry, et dont l'exemple fut imité par plusieurs de ses compatriotes, incorporés comme lui dans la Garde-Royale à Paris.

* * *

Fils de Jean Grenon et de son épouse Francine Avanthey, originaires tous deux de *Camperiaco* (Champéry), Hyacinthe Grenon était, en 1813, un jeune conscrit de vingt et un ans, d'une taille d'un mètre soixante et onze centimètres environ.

Il avait le visage rond, le front découvert, des cheveux châtais et des yeux bleus. Il s'était engagé en remplacement de son frère Ignace, et le capitaine commandant de la gendarmerie impériale l'avait désigné, le 28 mars 1813, au préfet du département du Simplon comme réunissant les qualités prescrites par les instructions de Son Excellence, le maréchal duc de Connegliano (Moncey), pour devenir élève-gendarme à pied. En l'admettant à cet emploi par lettre datée de Sion du 30 mars, le préfet suspendait toutefois son départ et l'autorisait jusqu'à nouvel ordre à rester dans ses foyers.

Mais bientôt Hyacinthe Grenon fut appelé à quitter sa vallée natale et reçut du maire de Val d'Illiez le certificat élogieux que nous transcrivons ici :

EMPIRE FRANÇAIS

Département du Simplon	Canton de Monthey
<i>Mairie de Valdilliez</i>	

Notoire soit à qu'il appartiendra que le nommé Hyacinthe fils de Jean Grenon propriétaire de Champéry commune de Valdilliez canton de Monthey Departement du Simplon, appartient à une famille non seulement des plus notables et des plus honnêtes de la vallée, mais encore des plus recommandables par ses vertus et moralité la plus distinguée. Que ce jeune homme bien loin de degenerer de la vertu de ses parents s'est établi dans toute sa commune la Reputation la plus favorable et une Consideration toute particulière par la pureté de ses mœurs et la Regularité d'une Conduite irreprochable qui ne s'est jamais dementie dans aucune circonstance de sa vie. C'est pourquoi en rendant hommage à la vérité et justice à qui elle appartient, nous nous sommes fait un devoir de lui delivrer le present certificat pour lui servir par tout où besoin sera. Et ce jeune élève dont les Dispositions militaires jointes à sa generosité naturelle l'ont induit à partir pour son frère sans obligations ni retributions quelconques ne tardera pas à meriter par ses bonnes qualités l'amour et l'estime de ses Superieurs auxquels nous prenons la liberté de le recommander.

pour foy de quoy Valdilliez ce vingt quatrième avril mil huit cent treize.

DEFAGO, Maire.

Muni de ce précieux papier, le jeune Valaisan entra comme élève à la compagnie de gendarmes du Doubs le 7 juin 1813 ; il passa de là au dépôt de Meaux, puis le 13 janvier 1814, à la gendarmerie impériale de Paris.

Hyacinthe Grenon assista à la chute de Napoléon et vit les Alliés franchir les portes de la capitale au printemps de 1814. Ce spectacle le dégoûta-t-il de son métier ; supposait-il ses rêves d'avenir brisés, ou seules d'impérieuses circonstances de famille l'engagèrent-elles à retourner auprès des siens ? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, il chercha le moyen de rentrer chez lui sans retard. Mais la chose n'était pas aisée. La grande ville était occupée par les Russes, les Prussiens et les Autrichiens, qui ne devaient pas permettre à des soldats français de s'en aller au loin impunément. Or Hyacinthe Grenon était Français puisqu'à cette époque le Valais se trouvait encore rattaché à l'Empire.

Afin de s'échapper plus facilement, le malin montagnard usa d'un ingénieux subterfuge. Il se donna pour Italien, altéra légèrement dans ce but la terminaison de son nom et de cette façon, obtint le laisser-passer suivant :

REISE-PASS

Vorzeiger Dieses : *Hiacinte Grenare*
. erhält anmit die Erlaubniss :
sich nach *seinem Vaterlande Italien*
zu begeben, und darff ganz ungehindert dahin
passiren.

Paris, den 16ten April 1814.

Der K.K. Öesterreichische Commandant

Dans les stations
d'étape on fournira
le logement et les
vivres.

der Stadt Paris

Baron v. Herzogenberg

general-major

Sa ruse ne lui fut pas de grande utilité, semble-t-il. Il fut incorporé, de gré ou de force, comme garde à pied de 2^{me} classe dans la 4^{me} compagnie de la Garde-Royale de la Ville de Paris.

Dans l'intervalle, sa famille tenta quelques démarches afin d'obtenir sa libération. Le syndic provisoire de la commune de Valdilliez, — en 1813 maire de la même commune qui faisait alors partie de l'Empire français, — atteste, à la date du 13 juin 1814, « que Hyacinthe Grenon est vivement réclamé par ses père et mère ». Au-dessous de la signature du syndic provisoire Defago se lisent ces mots :

Dixain de Monthey, République du Vallais, où le papier timbré n'est pas en usage, le 15 de juin 1814, le lieutenant du grand Châtelain, en son absence VUILLOUD.

Plus bas enfin :

Sion, le 21 juin 1814, le Vice président du gouvernement provisoire du Valais TAFFINEX.

Tandis qu'on daignait, en haut lieu, s'intéresser au sort d'Hyacinthe Grenon, celui-ci, prenant philosophiquement son parti de la situation dans laquelle il se trouvait en ces temps de trouble et d'équivoque, s'acquittait avec zèle et avec exactitude de ses fonctions, si bien même qu'une distinction honorifique lui fut octroyée, comme le prouve le document suivant :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 26 septembre 1814.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté, pleine de confiance dans votre fidélité et dans votre dévouement à sa personne, vous autorise à porter la décoration du Lys.

Le Ministre-Secrétaire d'Etat de la Guerre :

Comte DUPONT.

Par le Ministre :

Le Maréchal-de-Camp, baron d'HARVESSE.

Secrétaire-général du Ministère :

LEGENDRE.

Malgré cette marque de bienveillance flatteuse, Hyacinthe Grenon qui était, croyons-nous, bonapartiste au fond du cœur, ne voulut pas rester au service du roi Louis XVIII. Il obtint enfin, le 16 novembre 1814, son congé absolu.

Sa feuille de route indique ses diverses étapes. Le 19, il quittait Paris; rendu le 20 à Melun, il passait par Montereau, Sens, Joigny, arrivait à Auxerre le 23; de là par Noyers, Montbard, Chanceaux, il gagnait Dijon le 26, Mâcon le 29, Bourg le 30 novembre. Comme remboursement de ses frais de voyage, il avait reçu de Paris à Meyrin (frontière), la somme de vingt et un francs quatre vingt onze centimes. Par Pont d'Ain, Nantua, Châtillon, Collonges et Genève, il parvint sur les bords du lac Léman et put être de retour au sein de sa famille, dans sa chère vallée d'Illiez, à la Noël.

Dans les veillées d'hiver, il en eut long à dire sans doute, à ses parents et amis de Champéry, sur les grands événements qui venaient de se dérouler sous ses yeux à Paris. D'autres que lui avaient à narrer des récits aussi mouvementés ; Jean Perrin, par exemple, entré en 1807, sous le commandement du général Dupont, au service de l'Empire ; fait prisonnier en Andalousie en 1808, employé pendant plusieurs années dans l'administration des Postes aux armées d'Espagne et de Portugal en qualité de postillon. Un certificat signé du directeur en chef des Postes de l'armée royale du Midi, et daté de Montauban, le 1^{er} juin 1814, établit que Jean Perrin « a toujours rempli ses devoirs avec zèle et probité. »

Citons aussi Narcisse Gonet. Son uniforme de Garde Suisse, un de ses petits-neveux, sauf erreur, l'a revêtu pour figurer dans le cortège historique du 15 août 1900. Dans un étui en plomb se trouve soigneusement enroulée la pièce qui fut délivrée à Gonet, à Paris, le jour de son licenciement.

En voici la copie :

ROYAUME DE FRANCE
CONGÉ ABSOLU
GARDE ROYALE

Nous soussignés Membres du Conseil d'administration du Régiment Suisse d'Hogguer 7^e d'Infanterie Certifions avoir donné

Congé absolu au nommé Gonet (Narcisse) fusilier de la 5^e compagnie du 3^e Bataillon natif de Valdilliez Canton du Valais âgé de 25 ans taille de 1 mètre 748 mill. cheveux et sourcils châtais yeux roux front large nez pointu bouche moyenne menton pointu visage allongé compris au registre-matricule du Corps sous le N° 799 : le présent Congé accordé en vertu de l'article 7 des Capitulations.

Fait à Paris le 5 novembre 1820.

Les Membres du Conseil d'Administration:

BITTARD, maj. KOTTMANN, lieut. DE TSCHANN, Cap.
DE HEIDEGGER, Chef de bat.
Le Marquis DE MEILLARDOZ, Lt-Colonel
Baron D'HOGGUER, Colonel
Approuvé par nous, Inspecteur-Général
en son absence par le général
commandant la Brigade
Baron DE MALLET.

Détail des Services :

Entré au 7^e Régiment d'Infanterie de la Garde Royale le 9 septembre 1816, jusqu'au 5 novembre 1820, Date du présent Congé.

Enfin ci-joint un dernier document concernant un grenadier de la Garde Royale, Jean Grenon, que les aventures de son frère Hyacinthe ne découragèrent pas et qui servit pendant plus de quatre ans sous Louis XVIII et Charles X.

Le présent papier est sous verre ; il est surmonté d'une charmante petite peinture faite à la main, où se voient les portraits des deux Grenon, dans leurs uniformes de la garde. Au milieu, l'écusson royal de France environné de lances et de branches de laurier, tandis qu'à terre reposent divers attributs militaires, casques, gibernes, fusils et boulets de canon. Une grosse guirlande dans le genre Empire encadre les lignes suivantes :

GARDE ROYALE
RÉGIMENT D'INFANTRIE
1^{er} BATAILLON **GRENAIDIERS de SARTORY**

Les soussignés Officiers supérieurs et le Commandant de la dite Compagnie déclarons que le S^r Grenon (Jean) Caporal, a servi dans le susdit régiment et Compagnie depuis le 2 novembre 1823, jusqu'au 9 février 1828 qu'il est parti avec congé absolu et que pen-

dant ce tems il a su mériter par sa bonne conduite l'estime de ses chefs, le respect de ses subordonnés et l'amitié de ses camarades.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir.

Versailles, le neuf février 1828.

Le Commandant de la Compagnie :

Le Chef de Bataillon :

O. v. MURALT.

Pour le Lieutenant-Colonel :

O. v. MURALT.

STOPPANI.

Commandant le régiment :

Marquis DE MEILLARDOZ.

Ces vieux papiers jaunis qui dorment en pleines Alpes dans des chalets rustiques, n'ont-ils pas une saveur piquante et ne valait-il pas la peine de les remettre en lumière ? Il suffit de les remuer du doigt pour qu'aussitôt soit évoquée l'histoire si passionnante du commencement du XIX^{me} siècle. Ils nous aident aussi à pénétrer mieux la vie des frustes montagnards valaisans ; ceux qui rapportaient de France les pièces que nous venons de communiquer introduisaient des idées nouvelles et des mœurs plus sociables dans cette vallée d'Illiez, dont les habitants solitaires se cachaient jadis, dit-on, à la vue d'un étranger. Sans qu'il y paraisse, à leur insu peut-être, les Gardes Suisses de Champéry sont devenus des agents de civilisation, qui ont contribué pour leur part à transformer et à développer ce coin de pays prospère, où les touristes de toute nationalité trouvent, de nos jours, l'accueil le plus cordial.

Emile COUVREU.

ETIENNE - SALOMON REYBAZ

Aucun des biographes de Etienne-Salomon Reybaz, l'un des collaborateurs de Mirabeau, n'indique le lieu d'origine de la famille Reybaz, qui est mentionnée à Montpreveyres dès 1525.

Cette année-là, messire François de Lutry alias Mayor,